RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 4CC6D0E1-DC78-863C-8351-D19CCAA7DF8D

A. I
SASU au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 979 647 237,
dont le siège social est situé [redacted]

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente-et-un octobre,
À quatorze heures.

Au siège social, [redacted]

MYCELIUM HOLDING AG, SDE ayant son siège social sis [redacted] et représentée par Monsieur Mathias Benedikt BLOM en sa qualité de Administrateur

Propriétaire de la totalité des 1000 actions d'un euro chacune émises par la société A. I,

Associée unique de ladite société,

En présence de :

— Monsieur Alexandre HENRI

Président de la société.

La réunion est présidée par la société SDE MYCELIUM HOLDING AG, représentée par Monsieur Mathias Benedikt BLOM.

Après lecture du rapport du Président

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Alexandre HENRI, Président non associé, a établi le rapport sur la ou les opérations proposées à l'ordre du jour.

Le rapport sur les opérations à l'ordre du jour a été adressé à l'associée unique, dans les délais légaux.

2. A pris les décisions suivantes :

— Remplacement du Dirigeant ;

Docusign Envelope ID: 4CC6D0E1-DC78-863C-8351-D19CCAA7DF8D

— Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique :

après avoir rappelé la cessation le 31 octobre 2026 du mandat de Président de Monsieur Alexandre HENRI nommé dans les statuts, décide de nommer à compter du 1er novembre 2026 en remplacement pour une durée illimitée, de Madame Johanna BOUTRY demeurant [redacted] qui occupera la fonction de Présidente.

Madame Johanna BOUTRY disposera des pouvoirs les plus étendus pour exercer son mandat.

Les frais engagés pour le compte de la société pourront être remboursés sur présentation de justificatif.
La rémunération des fonctions fera éventuellement l'objet d'une délibération ultérieure.

Madame Johanna BOUTRY, intervenant aux présentes, déclare accepter les fonctions auxquelles elle vient d'être nommée et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

De convention expresse valant convention sur la preuve, l'associée unique accepte de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Pour SDE MYCELIUM HOLDING AG
Monsieur Mathias Benedikt BLOM

[redacted] 026